

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Lundi 17 juin 2024*

**France Télévisions, AnimFrance, le SATEV, le SEDPA, le SPECT, le SPI et l'USPA signent un accord sur l'engagement financier et l'exposition des œuvres patrimoniales audiovisuelles dans les offres de France Télévisions.**

**En présence de Mme Rachida Dati, ministre de la Culture, France Télévisions, AnimFrance, le SATEV, le SEDPA, le SPECT, le SPI et l'USPA ont signé le 17 juin à Paris un accord portant sur l'engagement financier et l'exposition des œuvres audiovisuelles dans les offres de France Télévisions, en vue de renouveler leur partenariat au service d'une ambition partagée pour la création.**

Cet accord, qui succède à l'accord signé en 2019, traduit une volonté partagée par les signataires de maintenir un haut niveau d'investissement de France Télévisions dans la création, et de permettre à France Télévisions de poursuivre sa transition numérique pour accompagner l'évolution des usages des téléspectateurs.

**Cet accord d'une durée de trois ans pouvant être portée à cinq par volonté commune des signataires pérennise l'investissement de 440M€ par an de France Télévisions dans la création.**

Il détermine également des niveaux d'investissement par genre, en hausse par rapport à l'accord précédent.

Au moins **105 M€ par an seront investis dans le documentaire** dont 14 M€ dans le documentaire régional et ultramarin (101M€ et 12,2M€ dans l'accord précédent). France Télévisions s'engage également à revaloriser significativement les offres documentaires les moins bien financées.

Pour accompagner l'objectif stratégique de mieux s'adresser aux jeunes publics, **France Télévisions porte son investissement dans l'animation de 32M€ en 2024 à 35M€ en 2025, 36M€ en 2026 et 37M€ en 2027.**

Au moins **17M€ par an seront consacrés au spectacle vivant** (15,75M€ dans l'accord précédent), et pour la première fois, **un engagement spécifique dans le court métrage de 1,5M€ est pris**, France Télévisions affirmant ainsi son soutien à la jeune création.

Enfin, **20 % de cet investissement pourront être réservés aux filiales de France Télévisions.**

En contrepartie de son investissement, **France Télévisions pourra disposer de « droits 360° » pendant des durées allant de 30 à 42 mois**, déterminées pour chaque œuvre en fonction du niveau de financement de France Télévisions.

L'accord étend également à France Télévisions **les conditions d'accès aux mandats et aux parts de coproduction** auxquelles sont soumis les autres éditeurs.

**En signant cet accord, France Télévisions renforce sa première place de financeur de la production indépendante française et confirme son attachement profond à la création.**

**France Télévisions, AnimFrance, le SATEV, le SEDPA, le SPECT, le SPI et l'USPA se réjouissent de cet accord au service d'un meilleur financement et d'une meilleure exposition des œuvres dans toute leur diversité, adaptée aux nouveaux usages, pour tous les publics.**

Contacts :

**France Télévisions** : Véronique Borel - [veronique.borel@francetv.fr](mailto:veronique.borel@francetv.fr) / 06 27 89 64 57

**AnimFrance / USPA** : Stéphane Le Bars - [s.lebars@animfrance.fr](mailto:s.lebars@animfrance.fr) / 06 60 23 53 96

**SATEV** : Florence Braka - [f.braka@ffap.fr](mailto:f.braka@ffap.fr) / 01 42 47 01 00

**SEDPA** :

Emmanuelle Jouanole - [ejouanole@terranoa.com](mailto:ejouanole@terranoa.com) / 06 33 68 36 54

Raphaëlle Mathieu - [rmathieu@cybergroupestudios.com](mailto:rmathieu@cybergroupestudios.com) / 06 88 06 28 73

**SPECT** : Vincent Gisbert - [vincentgisbert@spect.fr](mailto:vincentgisbert@spect.fr) / 06 18 01 54 34

**SPI** : Emmanuelle Mauger - [emauger@lespi.org](mailto:emauger@lespi.org) / 01 44 70 70 44